# 28 avril 2011

# Pour l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité

Les aspirations à une juste réparation des conséquences de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie font partie des raisons profondes des mobilisations des salariés tant dans le privé que dans le public. De façon plus large, toute souffrance au travail doit être combattue et le travail doit être réhabilité.

L'influence de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie a été reconnue par la loi réformant les retraites de 2003 en prévoyant dans son article 12 une négociation au niveau interprofessionnel.
Toutes les organisations syndicales ont porté un dispositif permettant à la fois de prévenir les mauvaises conditions de travail et de compenser les effets liés à l'exposition aux pénibilités entre autre, par un départ anticipé.

Les négociations engagées de 2005 à 2008 n'ont pas abouti. Pourtant les travaux menés tant par les experts, les chercheurs et les négociateurs ont apporté de nombreux éléments permettant de penser qu'il est possible de définir, de prévenir et de réparer les pénibilités subies.

La réforme des retraites du 9 novembre 2010 ne répond pas à l'un des objectifs fixé par les organisations syndicales : permettre à des salariés usés prématurément à cause de leurs mauvaises conditions de travail et ayant une espérance de vie réduite, de vivre une retraite en bonne santé d'une durée équivalente à d'autres salariés non exposés.

Les projets de décrets sur la pénibilité viennent d'être rejetés par les organisations syndicales dans les différentes instances de concertation.

• Ce dispositif, basé sur une approche médicale, ne répond pas aux exigences des salariés ayant été exposés aux facteurs de pénibilité de partir plus tôt à la retraite.

• Ce dispositif n'est pas équitable et s'apparente à un véritable parcours du combattant pour faire reconnaître son IPP* au titre de la pénibilité.

• La durée minimale d'exposition de dix-sept ans est exorbitante et le cumul des expositions n'est pas pris en compte.

• L'absence de représentants des salariés au sein de la commission pluridisciplinaire laisse place à l'arbitraire.

Les négociations de branches ou d'entreprises qui vont s'ouvrir doivent prendre en compte les organisations du travail, les modes de management, la place des salariés dans les modes de production et les inégalités femmes/hommes. Elles doivent permettre d'allier prévention, aménagement des carrières professionnelles et réparation avec une juste compensation des conséquences de la pénibilité sur l'espérance de vie.

Dans la fonction publique, « le service actif » ne répond qu'imparfaitement et partiellement à la prise en compte de la pénibilité. Des discussions doivent s'engager.

Avec ces objectifs les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Unsa, Solidaires appellent les salariés du privé comme du public à faire du 28 avril, journée mondiale de l'OIT pour la sécurité et la santé au travail commémorant les victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles, une grande journée de mobilisation pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la réparation de la pénibilité.

** IPP – Incapacité permanente partielle*

## A GAP :

**12h30 :** Rassemblement devant la Chambre de Commerce et d'Industrie – Rue Carnot

**13h :** Pose d'une plaque commémorative aux salariés victimes du travail – Devant la cité Desmichels

# 01 mai 2011

# SOLIDARITE INTERNATIONALE ET PROGRES SOCIAL

Le 1er mai, journée de solidarité internationale du monde du travail, prend un relief particulier dans un monde marqué par des évolutions majeures.

Les organisations CFDT - CGT – FSU – Solidaires – UNSA expriment leur soutien aux peuples des pays arabes qui se soulèvent pour la dignité et la liberté. Partout dans le monde, cette onde de choc salutaire bouscule les dictatures et porte un message d'espoir de liberté, de démocratie et de progrès social.

Elles font aussi du 1er mai une journée de solidarité européenne en dénonçant les politiques d'austérité imposées par les Etats membres de l'Union et les Institutions européennes pour « assainir » les dépenses publiques. Les salarié(e)s ne doivent pas payer le coût d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

En France, le 1er mai 2011 se déroule dans un contexte de crise économique et sociale qui creuse les inégalités et mine la cohésion sociale, un contexte de tension sociale toujours forte liée aux préoccupations des salariés en matière d'emploi, de salaires et de conditions de travail qui se sont exprimées fortement dans les mobilisations de 2009 et 2010 face à la crise et à la réforme des retraites.

Partout participons aux manifestations unitaires pour :

• Donner la priorité à l'emploi par des politiques économiques et sociales prenant appui sur une réelle politique industrielle qui réponde aux impératifs écologiques et des services publics de qualité, favorisant la réduction des inégalités. Prioriser des mesures en faveur des jeunes. Mettre fin au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

• Améliorer les salaires, les pensions et le pouvoir d'achat, permettre à chacun de vivre dans la dignité en garantissant le droit pour toutes et tous à une protection sociale solidaire et de haut niveau tout au long de la vie ; Faire reculer les inégalités entre les femmes et les hommes

• Améliorer les conditions de travail et faire reconnaître la pénibilité ;

• Lutter pour l'égalité des droits et contre toutes les discriminations, notamment concernant tous les travailleurs migrants.

L'exigence d'une vie meilleure faite de justice sociale, du respect des droits fondamentaux, d'un travail décent, reconnu et valorisé doit se faire entendre.

Mobilisons-nous pour le « vivre ensemble », la solidarité entre les salariés et l'égalité des droits, le choix de la paix, le choix du social. C'est de cette façon que reculeront l'exclusion, le racisme, le rejet de l'autre.

Nos organisations appellent tous les salariés, les chômeurs et les retraités à participer aux manifestations unitaires organisées dans toute la France.

## A GAP :

**10h30 :** Départ de la manifestation – Place Grenette.

**12h:** Repas tiré des sacs et après midi citoyenne et festive – Parc de la pépinière.